



La Fin de vie

PUBLIC

Auxiliaire de Vie en poste

PRÉREQUIS

Travailler dans le secteur du service à la personne.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Plateforme e-learning dédiée : Accès à des contenus interactifs et des modules en ligne.

Découpage pédagogique : Utilisation de granules d'apprentissage pour un format micro-learning, favorisant une assimilation progressive et continue des savoirs.

Formation engageante : Mettant en avant l'essai/erreur et des modalités pédagogiques variées.

Approche individualisée : Chaque apprenant progresse à son rythme et a un accès flexible à la plateforme.

MOYENS TECHNIQUES

Au choix : ordinateur, tablette ou téléphone avec accès internet.

SATISFACTION ET ÉVALUATION

L'évaluation des compétences sera réalisée **tout au long de la formation** par le participant lui-même (auto-évaluation).

Évaluation de l'action de formation :

- A chaud, **dès la fin de la formation**, pour mesurer la satisfaction et la perception de l'évolution des compétences par rapport aux objectifs de la formation. Avec l'accord des apprenants, la note globale et les verbatims seront publiés sur le site internet d'ABP au travers d'avis/témoignages.
- A froid, **60 jours après la formation** pour valider le transfert des acquis en situation de travail.

Suivi des présences et remise d'une **attestation individuelle de formation** ou d'un certificat de réalisation.

ASSISTANCE TECHNIQUE

contact@abp-of.com

MODE
Distanciel

DURÉE
2H00

TARIF
65€ HT

Date de Sessions :

Accès à la formation 72h après la signature du devis et de la convention.

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Comprendre les spécificités de la fin de vie et le rôle des soins palliatifs.
- Accompagner la personne en fin de vie avec bienveillance et professionnalisme.
- Soutenir les proches et comprendre les processus du deuil.
- Respecter les pratiques culturelles et religieuses dans l'accompagnement.
- Identifier les enjeux éthiques et légaux liés à la fin de vie.
- Apprendre à gérer l'impact émotionnel et psychologique pour une auxiliaire de vie.

PROGRAMME DE LA FORMATION

Chapitre 1 : Comprendre la fin de vie et les soins palliatifs

Module 1 : Explorer les fondamentaux de la fin de vie et des soins palliatifs :

- Comprendre les enjeux de la fin de vie en identifiant ses étapes, distinguant les soins palliatifs des soins curatifs, et reconnaissant le rôle central de l'auxiliaire de vie.

Module 2 : Soutenir l'accompagnement émotionnel et rôle des proches :

- Reconnaître l'importance du soutien émotionnel en fin de vie, accompagner les proches dans la gestion de leurs émotions, et favoriser une communication bienveillante et à l'écoute des besoins psychologiques.

Module 3 : Identifier les étapes du deuil en fin de vie :

- Explorer les phases du deuil, reconnaître la diversité des réactions émotionnelles, et accompagner les familles sans s'épuiser soi-même.

Module 4 : Analyser les pratiques culturelles et religieuses en fin de vie :

- Identifier les repères culturels et religieux en fin de vie et adapter son accompagnement aux valeurs de la personne.

Module 5 : Débattre des enjeux éthiques et législatifs liés à la fin de vie :

- Analyser les enjeux éthiques et juridiques de la fin de vie à travers les cadres législatifs.

Module 6 : Comprendre les aspects légaux et responsabilités des auxiliaires de vie :

- Maîtriser le cadre légal de la fin de vie, y compris les directives anticipées, et assumer ses responsabilités dans la gestion post-décès.

Chapitre 2 : L'équilibre psychologique

Module 1 : Cerner les enjeux de la relation d'aide à domicile :

- Reconnaître les signes de stress émotionnel et adopter des stratégies de protection pour préserver son équilibre dans la relation d'aide.

Module 2 : Identifier et déjouer les pièges émotionnels pour préserver son équilibre :

- Identifier les mécanismes émotionnels à risque et déjouer les pièges relationnels pour mieux gérer son implication affective.

Pour en savoir plus



www.atelierdesbonnespratiques.com

Accessibilité : Formation accessible aux personnes en situation de handicap (contacter l'organisateur pour des aménagements spécifiques)